

Tchad. L'Élysée privilégie la lutte anti-terroriste à l'État de droit

La rencontre officielle, le 5 juillet 2021, entre Emmanuel Macron et Mahamat Idriss Déby, président du Conseil militaire de transition (CMT) depuis le coup d'État du 20 avril dernier, at-elle été l'occasion d'une discussion franche quant aux violences subies par les manifestants pro-démocratie? La communication évasive de l'Elysée à ce sujet relègue la protection des libertés fondamentales dans une parenthèse, quand 16 personnes, au moins, sont mortes par balles au cours des manifestations, entre fin avril et début mai. Alors qu'Emmanuel Macron les avait publiquement condamnées le 27 avril, l'ACAT-France regrette le manque de suivi actif.

La première visite officielle en France de Mahamat Idriss Déby, sur invitation d'Emmanuel Macron, n'aura donné lieu qu'à un pâle examen des « avancées de la transition politique » en vue d'une « transition inclusive, apaisée et réussie »¹. Le 27 avril 2021, Emmanuel Macron avait pourtant dénoncé les violences commises par les forces de l'ordre lors de la répression des marches de protestation à l'encontre du CMT, depuis sa prise de pouvoir illégale une semaine plus tôt. En autorisant l'usage d'armes à feu, le pouvoir tchadien a provoqué la mort d'au moins 16 personnes depuis le début de la crise, tandis que 700 autres ont été arrêtées, dont plusieurs dizaines soumises à des mauvais traitements. La plupart ont été libérées mais certaines demeurent sous le coup de poursuites. L'ACAT-France déplore qu'il ne soit nulle part fait mention des atteintes sérieuses et manifestes aux droits humains, notamment au droit de manifester et au droit à la vie, que des promesses d'enquêtes de la part des autorités tchadiennes devaient éclaircir.

À la place, la rencontre a permis de réaffirmer le partenariat entre la France et le Tchad en matière de lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel, prolongeant le soutien de la France à la Force conjointe du G5 Sahel.

Les droits humains ne sont pas une variable d'ajustement au nom d'intérêts stratégiques, et ne doivent pas le devenir. L'ACAT-France demande urgemment à la France d'intervenir auprès des autorités tchadiennes de transition pour que des enquêtes soient menées au Tchad de manière indépendante et impartiale afin que les responsables de la répression de plusieurs manifestations répondent de leurs actes devant la justice. La confiscation du pouvoir par des militaires au mépris des droits humains et des libertés fondamentales n'est pas tolérable. Dans un « esprit [...] de franchise qui caractérise la relation entre les deux pays »², comme le décrit l'Elysée, la défense de l'État de droit ne saurait faire l'objet de compromis et d'euphémismes.

Contact presse

Louis Linel, Chargé de communication et plaidoyer communication@acatfrance.fr | +33 (0) 1 40 40 74 10 | +33 (0) 6 27 76 83 27

¹ Palais de l'Élysée, 5 juillet 2021, « Communiqué conjoint suite à la visite de travail en France du Général de Corps d'Armée, M. Mahamat Idriss Déby, Président du Conseil militaire de Transition (CMT) du Tchad. » : https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/07/05/communique-conjoint-suite-a-la-visite-de-travail-en-france-du-general-de-corps-darmee-le-general-mahamat-idriss-deby.

² Ibid.